

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 Janvier 2025 - 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés: Sophie Verney, Fabrice Calmont, Alizée Desmet

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19H00.

Le Maire arrête le Procès-verbal de séance du 27 novembre 2024.

1) Report de la coupe de bois de la parcelles 2a de 2025 à 2030

Le Maire expose à l'Assemblée la proposition de l'Office National des Forêts de reporter la coupe de bois de la parcelle 2a pour l'état d'assiette 2025 à 2030, le volume mobilisable étant trop faible et l'itinéraire de sortie des bois trop contraignant.

En 2030, la parcelle 2a serait groupée avec la parcelle 3a (prévue en 2030) : le volume commercial serait alors réaliste et la sortie des bois se ferait par les communes de Font-Romeu et Saillagouse après autorisation.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le report de la coupe de bois de la parcelle 2a de 2025 à 2030

La décision est adoptée à l'unanimité.

2) Adhésion de la commune de Sainte Léocadie au SIVM de la Haute Vallée du Sègre compétence « eau et assainissement »

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La commune de Sainte Léocadie, par délibération n°48/2024 du 20 décembre 2024, a sollicité son adhésion au SIVM de la Haute Vallée du Sègre pour la compétence « eau et assainissement » ;
- Le SIVM de la Haute Vallée du Sègre, par délibération n° D-2025-01 du 06 janvier 2025 a accepté la demande d'adhésion de la commune de Sainte Léocadie pour la compétence « eau et assainissement » à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- Pour permettre la continuité de service, le SIVM de la Haute Vallée du Sègre a accepté d'assurer le fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2025, la commune de Sainte Léocadie ayant pris l'engagement de procéder au paiement de tous travaux urgents d'investissement sur le budget annexe eau et assainissement 2025 de la commune.
-

Conformément aux dispositions visées aux articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVM de la Haute Vallée du Sègre a notifié la décision du 06 janvier 2025 à l'ensemble des communes adhérentes au SIVM de la Haute Vallée du Sègre.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer pour une adhésion de la commune de Sainte Léocadie au SIVM de la Haute Vallée du Sègre compétence « eau et assainissement » au 1^{er} mars 2025, avec une continuité de service dès le 1^{er} janvier 2025.

La décision est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 Janvier 2025 - 19H00

3) Intercommunalité et autres

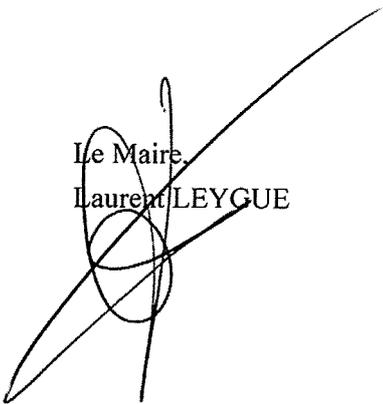
- Ordures Ménagères : pas d'augmentation de la redevance en 2025
- Enquête publique pour la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en mairie, pour un mois à partir du 27 janvier 2025. Les documents sont consultables sur ordinateur et un cahier d'observations est à disposition.
- Le département 66 a accordé une subvention de 11.760€ à l'école de musique intercommunale.

4) Questions diverses

NEANT

La séance est levée à 19H10.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



Le Secrétaire de Séance,
Bruno CAGNY

